

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 10 OCTOBRE 2023 A 19H00

Présents à la séance : 20

L'An Deux Mil Vingt Trois, le **10 OCTOBRE A 19H00**

Extrait affiché le :
18 octobre 2023

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2023

Présents : M. le Maire, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, M. CHARDIN Denis, Mme RUYER Christine, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Convention pluriannuelle
avec l'association ARCHIPEL.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme CLANCHÉ Ghyslaine à Mme DUPONT Virginie
Mme BENOIT Marie-Hélène à Mme ADAM Nathalie
M. EVRARD Luc à M. COLIN Joël

Absents excusés :

M. CHMIDLIN Stéphane
Mme TRIQUET Nadia
Mme ACCILI Micheline
Mme PIANT Noëlle
M. FINANCE Michaël
Mme ELI Emilie

N°65/2023

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien

Monsieur Bernard RAMBOURG, Adjoint au Maire, apporte au Conseil Municipal une explication détaillée du projet de convention pluriannuelle dont l'objectif est de fixer les conditions de versement des subventions allouées par la Ville à l'association en 2023 et 2024.

Ces explications apportées,

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré,

Et hors la présence de Monsieur le Maire, Mesdames Nathalie ADAM et Carole TRARBACH qui ne prennent pas part au vote ainsi que de Madame Marie-Hélène BENOÎT ayant donné procuration à Madame Nathalie ADAM,

Autorise par 19 voix, Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle 2023/2024 avec l'association ARCHIPEL.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Mairie